

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 92-031 du 26 Août 1992

Portant autorisation de ratification  
de l'Accord de Prêt N° PR BN 92 03  
00 signé le 12 Mars 1992 entre la  
République du Bénin et la Banque  
Ouest Africaine de Développement  
(BOAD) pour un montant de  
1.900.000.000 Francs CFA.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

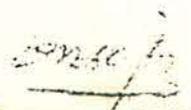
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont  
la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt  
N° PR BN 92 03 00 signé le 12 Mars 1992 entre la République du  
Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et  
relatif au financement du projet d'Aménagement des voies d'accès  
et de la traversée de la ville de COTONOU : Trançon Akossombo -  
Etoile Rouge - Marché Dantolpa - Carrefour " LA BENINOISE " pour  
un montant de 1.900.000.000 francs CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 26 Août 1992

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

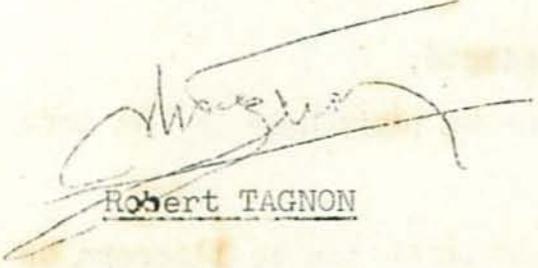
.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,



Florentin MITO-BABA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MPRE-MF-MTPT 12 AUTRES MINIS-  
TERES 16 SGG 4 DB-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 DCCT-GCONB-CAA 3  
UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-